

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNEGROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2021

P.V. N° 116
Dossier N° 7

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne - PV n° 102-5 en date du 5 juillet 2018 relative à l'approbation du programme technique et économique pour la reconstruction à neuf du Centre d'incendie et de secours de Donnemarie-Dontilly,

VU le jury de concours en date du 28 novembre 2019,

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 102-1 - en date du 20 janvier 2020 concernant l'attribution et l'autorisation de signer le marché n° 986 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune Donnemarie-Dontilly (77520),

VU l'article 2 de la loi MOP,

VU l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives et particulières,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de passer un avenant en vue de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre et le coût prévisionnel définitif des travaux pour la construction du centre d'incendie et de secours « CIS » de Donnemarie-Dontilly,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la passation de l'avenant fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre et le coût prévisionnel définitif des travaux pour la construction du centre d'incendie et de secours de Donnemarie-Dontilly au regard des éléments suivants :

Maître d'œuvre	Cabinet d'architecture Laurent LEPY 3 Avenue des Lys – 77340 PTC
Décision d'attribution au Bureau du CASDIS	Séance du 20 janvier 2020
Valeur marché (M0)	Août 2019



Coût prévisionnel des travaux (en valeur M0) estimé par le maître d'œuvre	2 368 010,00 €HT soit 2 841 612,00 €TTC
Forfait provisoire de rémunération	286 700,00 €HT soit 344 040,00 €TTC
Coût prévisionnel définitif des travaux fixé à l'APD (valeur M0)	2 595 973,00 €HT soit 3 115 167,60 €TTC
Evolution du coût prévisionnel des travaux (art 11.4 CCAP)	Soit 9,63 % Taux tolérance prévu au marché : +5%
Autorisation de programme (CA 5 juillet 2018-P.V. N°102 - Dossier 5)	18 INFRA 520

➤ De donner délégation à Madame la Présidente du Conseil d'administration pour le signer.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU